



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance *extraordinaire* du conseil de la Municipalité de Mille-Isles tenue le 16 décembre 2020, à 19h15, le règlement suivant a été adopté :

2020-08 LE BUDGET ET LA TAXATION DE L'EXERCICE FISCAL 2021

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. En cas de fermeture du bureau municipal, le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet *Documentation*.

Donné à Mille-Isles, ce 17 décembre 2020.

Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

Is hereby given by the undersigned, Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality of Mille-Isles that:

At the *special* meeting of the council of the municipality of Mille-Isles held on December 16, 2020, at 7:15 pm, the following by-law was adopted:

2020-08 BUDGET AND TAXATION FOR THE 2021 FISCAL YEAR

The by-law is deposited at the office of the undersigned where any interested person can review it during opening hours. If the municipal office is closed, the by-law is also available on the Municipality's website under the *Documentation* tab.

Given in Mille-Isles, December 17, 2020.

Director General and
Secretary-Treasurer